

DELIBERATION CA034-2017

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 24 mai 2017.

■ **Objet de la d lib ration** : proc s-verbal du Conseil d'administration du 6 avril 2017

Le conseil d'administration r uni le 1^{er} juin 2017 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :


Le proc s-verbal du Conseil d'administration du 6 avril 2017 est approuv .

Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 28 voix pour.

Fait   Angers, le 2 juin 2017

Christian ROBL DO

Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le **19 juin 2017**

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 6 avril 2017

Soumis au vote du Conseil d'administration
du 1er juin 2017

Le Conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 6 avril 2017 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BRIET Marie	Absente
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Présente
MARCILLOUX Patrice	Excusé, donne procuration à Martine LONG
MERCAT Alain	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
TAILLEFAIT Antony	Excusé, donne procuration à Éric DELABAERE
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Excusée, donne procuration à David NIGET
GARCIA Laurent	Présent
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Présente
NIGET David	Présent (à partir de 15h15)
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Présent
QUINCHARD Sophie	Présente
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
VEYER Philippe	Présent
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Présente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Excusé, donne procuration à Juile GASTINEAU
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente (à partir de 15h45)
DUCHÈNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Présent, Mehdi BOUQSIM
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	Présente
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Absente
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée, donne procuration à Anne REY
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Absente
SEEGERS Henri	Absent
BILLIARD Matthieu	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
LELARGE Antoine	Absent
JUSTEAU Foulques	Excusé
ROCHE Pascale	Présente

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, directeur général des services

FURET Thierry, chargé de mission, Rectorat de Nantes

Membres présents invités par le Président :

LE GALL Didier, vice-président en charge du Conseil d'administration	BOISSON Didier, doyen de l'UFR LLSH	ESTEVE Laurence, directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles
BORDET Laurent, vice-président délégué à la cohésion sociale	BOUVIER Lydie, directrice de l'IUT	FILLONNEAU Chantal, responsable du service Achats
DEBSKI Nathalie, vice-présidente à l'innovation pédagogique	LERICHE Philippe, directeur de l'UFR Sciences	
HOCQUET Anne-Sophie, vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale	DANIEL Christophe, Doyen de l'UFR DEG	

Secrétariat de séance :

Gestionnaire des instances / Responsable - Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. INFORMATIONS.....	5
1.1. Rapprochement avec l'Université du Maine	5
1.2. Remplacement de l'agent comptable à compter du 1er septembre 2017	5
1.3. PIA 3 : réponses de l'Université d'Angers.....	5
2. PROCES-VERBAUX DES CA	7
2.1. Approbation du procès-verbal du CA du 9 mars 2017.....	7
Le procès-verbal du 9 mars 2017 est approuvé sous réserve de la correction demandée page 11 (intervention de M. Delabaere et non de M. Hindré).....	7
3. PROSPECTIVE ET MOYENS.....	7
3.1. Politique de moyens 2018-2020.....	7
3.2. Cotisation 2017 à l'UBL.....	11
3.3. Liste des marchés publics conclus 2016.....	13
3.4. Tarif inscription DU Orthèse	13
4. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	14
ANNEXES	14

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 25 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 5 procurations). 12 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1. Rapprochement avec l'Université du Maine

M. ROBLÉDO indique qu'une première réunion opérationnelle de lancement du processus de rapprochement a eu lieu le 28 mars 2017 à l'Université du Maine. Etaient présents à cette réunion : les deux présidents, les vice-présidents statutaires, les directions générales ainsi que les trois chargés de mission, Jean-Paul SAINT-ANDRE pour l'Université d'Angers, Philippe DANIEL et Jeannine CORBONNOIS pour l'Université du Maine. Il a été question de la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et de la lettre de mission pour la première partie du processus de rapprochement (mars 2017/décembre 2017). Cette première phase prévoit une analyse de l'état des lieux des deux universités et des dispositifs de regroupement envisageables.

Six groupes de travail vont être mis en place graduellement :

- un premier groupe de travail, déjà lancé, qui concerne l'éventualité d'une réponse commune des deux universités sur une dimension du PIA 3,
- un groupe de travail sur la formation et la recherche,
- un groupe de travail sur la vie étudiante et les services aux étudiants,
- un groupe de travail chargé d'identifier des dispositifs pouvant être mutualisés,
- un groupe de travail en charge de la partie organisationnelle du rapprochement,
- un groupe de travail sur la valorisation, chargé d'analyser les évolutions possibles des structures de support à la valorisation des deux universités.

M. ROBLÉDO précise qu'il tiendra régulièrement au courant les membres du Conseil d'administration de l'avancée de ces groupes de travail. Il ajoute que certains membres pourront être sollicités pour y participer. Il exprime une volonté commune de transparence et d'implication des communautés tout au long du processus.

Le 4 mai 2017, M. ROBLÉDO assistera au Conseil d'administration de l'Université du Maine lors duquel le dispositif de rapprochement sera présenté. Le 11 mai 2017, le président de l'Université du Maine, Rachid EL GUERJOUA, participera au Conseil d'Administration de l'Université d'Angers. Une assemblée générale sera organisée afin de présenter l'état d'avancement de la réflexion.

1.2. Remplacement de l'agent comptable à compter du 1er septembre 2017

M. ROBLÉDO informe que l'Agent comptable, Mme DIRIDOLLOU a fait valoir son droit à retourner dans son corps d'origine à compter du 1^{er} septembre 2017. Le processus de recrutement est en cours. Il exprime le plaisir qu'il a eu à travailler avec Mme DIRIDOLLOU et retiendra sa rigueur quant à la bonne utilisation des fonds publics selon les règles, toujours dans un esprit constructif. Il souligne le travail qu'elle a réalisé pour l'Université d'Angers.

1.3. PIA 3 : réponses de l'Université d'Angers

M. ROBLÉDO annonce que 2 axes ont été retenus dans le cadre des réponses de l'Université d'Angers au (Programme d'investissement d'avenir) PIA 3: les Ecoles universitaires de Recherche (EUR) et les nouveaux cursus universitaire (NCU).

Ecoles Universitaires de Recherche (EUR)

M. ROBLÉDO précise que le projet repose sur la création de 2 Ecoles universitaires de Recherche, une EUR Plant Sciences sur le végétal et une EUR en Tourisme. La date de dépôt des dossiers est fixée au 8 juin 2017. Le dispositif prévoit un financement de 300 millions de dotations décennales. Au global, le Commissariat général à l'Investissement (CGI) prévoit la création d'une centaine d'EUR en France, soit

en moyenne, une EUR par Ecole doctorale. Il n'est pas exclu dans l'appel à projet que 2 Ecoles doctorales se retrouvent dans une même EUR.

M. ROBLÉDO rappelle que le principe des EUR consiste à créer un lien fort entre le niveau Master et le niveau Doctorat en appui d'une Ecole doctorale ; sans exclure une mise en perspective avec le niveau Licence.

EUR Plant Sciences

Ce projet d'EUR regroupe 4 partenaires : l'ESA, l'Agrocampus Ouest, l'INRA et l'Université d'Angers. Le cœur de thématique se concentre sur le végétal sans extension à d'autres volets du secteur. Cet axe a été privilégié suite au retour d'expérience des projets du PIA 1 où les projets combinés entre les Universités d'Angers, du Maine et de Rennes avaient été jugés trop dispersés.

EUR Tourisme

Ce projet d'EUR s'inscrit dans un écosystème particulier où l'adossement à la recherche n'est pas clairement établi. Il n'existe pas d'Ecole doctorale en Tourisme. Le Tourisme n'est pas une discipline à proprement parlé mais un thème de recherche, éclairé par des approches différentes. Dans le PIA 3, la thématique du Tourisme est mentionnée plusieurs fois parmi les filières économiques ciblées. L'enjeu de l'EUR Tourisme est d'obtenir le soutien de ce secteur tant sur la dynamique formation que sur la dynamique recherche en identifiant les partenariats qu'il sera possible de mobiliser dans une approche pluridisciplinaire.

Nouveaux cursus universitaire (NCU)

M. ROBLÉDO précise que la date limite de dépôt des dossiers, fixée au 14 juin 2017, est susceptible d'être repoussée dans la mesure où le cahier des charges n'est pas encore paru. Les candidats éligibles sont les établissements, les groupements d'établissements et les Ecoles pour une dotation de 250 millions d'euros. Pour ce projet, 3 priorités sont déterminées : la création de nouveaux cursus en Licence, le soutien à des projets sur la formation tout au long de la vie (FTLV) et l'évolution des formations induites par la révolution numérique. Les projets doivent répondre à au moins l'une de ces priorités. L'objectif étant de proposer un ensemble de processus d'orientation, d'apprentissage et d'évaluation permettant à 90% de primo-entrants à l'Université d'Angers un parcours de réussite (obtention d'un diplôme de premier cycle en 3 ou 4 ans et/ou accès à un emploi).

Le projet initial de l'Université d'Angers porte le nom UA DOES IT (l'Université d'Angers développe des organisations dans l'enseignement supérieur d'innovation transférable). Cet acronyme est susceptible d'évoluer dans la perspective d'une réponse commune avec l'Université du Maine sous l'appellation UA TLM. Le projet envisage de réunir les deux établissements autour d'un dispositif de transfert d'expérimentation sur la thématique des nouveaux cursus.

Mme SEGRETAIN demande des précisions sur la mention : « obtention d'un diplôme de premier cycle en 3 ou 4 ans et/ou accès à un emploi ».

M. ROBLÉDO précise que l'objectif de ces nouveaux cursus est de permettre à l'issue du bac +3 soit la poursuite d'étude en Master soit l'accès à un emploi, pour les filières professionnelles comme pour les filières dites générales.

2. Procès-verbaux des CA

2.1. Approbation du procès-verbal du CA du 9 mars 2017

Le procès-verbal du 9 mars 2017 est approuvé sous réserve de la correction demandée page 11 (intervention de M. Delabaere et non de M. Hindré).

La décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1. Politique de moyens 2018-2020

M. ROBLÉDO informe que la politique des moyens a fait l'objet de deux votes au Comité technique (CT) et d'un vote au Conseil académique (CAc). Les membres du CT réunis le 31 mars 2017 ont voté contre à l'unanimité, obligeant la convocation d'un nouveau CT dans un délai d'une semaine. Le 5 avril 2017, la politique des moyens a fait l'objet d'un nouveau vote au CT avec 7 voix contre et 3 abstentions. Le 3 avril 2017, le CAc a approuvé la politique des moyens avec 46 voix pour et 1 voix contre.

S'agissant du premier vote du CT le 31 mars, l'issue du scrutin répond à une contestation des membres quant à la transmission tardive du document, ne respectant pas le délai imparti et ne leur permettant pas une lecture et une analyse suffisante. D'autre part, la logique comptable induite par ce type de document a été contestée. Les organisations qui se sont abstenues ont estimé que les marges de manœuvre budgétaires n'apparaissaient pas suffisantes bien que le document ait été reconnu de bonne qualité et son organisation jugée intéressante. S'agissant du vote au CAc, le document a donné lieu à un large débat sans pour autant rencontrer une telle opposition.

La philosophie de la politique des moyens 2018-2020 est sensiblement différente des documents présentés les années précédentes. Cette différence s'explique par la volonté d'inscrire les dialogues avec les composantes, les services et les directions, dans une dimension pluriannuelle afin de mettre en perspective les projets réalisés et d'alléger le travail annuel fait autour de la rédaction des contrats d'objectifs et de moyens. Afin d'inscrire cette politique des moyens dans le temps, les orientations politiques de l'établissement - figurant dans le projet d'établissement adopté en septembre 2016 - ont été placées en première partie du document. La politique des moyens est envisagée en seconde partie à partir des objectifs politiques eu égard aux contraintes ou aux marges de manœuvre de l'établissement. La troisième partie du document porte sur l'aspect opérationnel de la politique des moyens en lien avec le dialogue de gestion.

Préambule

- La recherche est désormais intégrée au périmètre du dialogue de gestion en préambule du document au même titre que les composantes et les services communs.
- Des éléments structurants - s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue - ont été définis : transformation numérique et dématérialisation ; organisation du travail ; simplification ; qualité.
- Le contexte dans lequel s'inscrit la politique des moyens est précisé : fin des dispositions d'accompagnement (Postes Fioraso, etc.) ; réduction de la participation financière des collectivités en fonctionnement ; nouvelle offre de formation avec évolution des effectifs ; évolution budgétaire positive de 2013 à 2015 puis palier en 2016 ; peu de visibilité pour les années futures aux vues des échéances électorales.

M. ROBLÉDO conçoit que le manque d'engagement ferme sur certains points du document est critiquable. Le contexte des politiques des moyens des trois dernières années offrait une visibilité sur les moyens de l'année permettant de dimensionner le nombre minimal d'emplois créés sur lequel il était possible de s'engager. S'agissant du document présenté, il n'est pas possible de s'engager sur un nombre de création d'emploi ni sur un volume précis en raison du contexte politique actuel. Ce contexte oblige également à anticiper a minima les moyens récurrents attendus pour les années futures, compte tenu de la nouvelle offre de formation et de l'évolution des effectifs à venir.

Mme QUINCHARD demande pourquoi avoir choisi un plan pluriannuel malgré les échéances des élections présidentielles.

M. ROBLÉDO rappelle que l'objectif de ce dispositif est de faire émerger des projets provenant des composantes et des services en fonction des orientations politiques de l'établissement. Il s'agit dans un premier temps de mettre en place une dynamique globale cohérente avec la politique de l'établissement et d'avoir ensuite, dans un second temps, une projection sur le déploiement des dispositifs envisageables. Ce n'est qu'à l'issue de ce deuxième temps que viendra la contrainte financière. Ainsi, dès qu'il sera possible d'avoir une meilleure visibilité, les projets seront déjà prêts à être activés. Le manque de visibilité ne permet pas de déterminer le nombre d'emploi par contre dès que les perspectives deviendront plus claires il sera possible de s'engager sur un nombre précis de créations de poste. Ce qui est donc important c'est d'être prêt et de s'inscrire dans une politique pluriannuelle qui est par ailleurs induite par différents sujets (GBCP, programmes de recherche, contractualisation avec la Région, etc.).

Les orientations politiques de l'établissement

M. ROBLÉDO précise que l'analyse des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens se basera sur les trois axes suivants :

- Inscrire l'UA dans une dynamique d'amélioration continue,
- Faire de l'UA une université durable et solidaire,
- Consolider la place de l'UA dans le paysage de l'ESR et sur son territoire.

Ces trois angles ont été proposés par la DGESIP en vue de l'élaboration du contrat d'établissement.

Les moyens humains

M. ROBLÉDO énumère des points - non exhaustifs - relatifs à la politique des moyens humains :

- *travail sur les Rythmes – outils RH ;*
- *travail sur la prévention et la qualité de vie au travail ;*
- *amélioration des organisations* : une meilleure efficacité pour répondre au mieux aux exigences des usagers, des laboratoires, des équipes pédagogiques, etc., eu égard aux faibles marges de manœuvre de l'Université d'Angers ;
- *6% des postes réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)* : aujourd'hui l'établissement ne répond pas à cet objectif de 6%. Il est redevable d'une contribution pour ce manquement. Si l'objectif des 6% est quasiment atteint pour le personnel administratif et technique le taux de BOE pour le personnel enseignant et enseignant-chercheur ne dépasse pas 1%. Malgré l'ouverture de postes réservés au BOE notamment en PRAG, les concours ont été infructueux par absence de candidat. Une nouvelle stratégie va être mise en place prévoyant l'accueil dès le doctorat de candidats en situation de handicap, avec la perspective d'un poste de MCF à l'issue des trois années de doctorat ;
- *postes d'enseignant-chercheur libérés par un départ à la retraite en année N, réfrigérés pour l'année N+1.*

Les projets

Cf. Présentation Power Point – slide 17

M. ROBLÉDO précise que la programmation pluriannuelle en termes de projets est plus facile à envisager notamment pour les projets sur l'innovation pédagogique dont l'enveloppe est calibrée dès le départ (100 000 € par an) avec des engagements et un calendrier précis. La programmation pluriannuelle de ces projets permet une meilleure maîtrise de la soutenabilité financière, un engagement plus rapide et une meilleure anticipation de la charge de travail pour les services associés.

Contractualisation avec la Région : une négociation a eu lieu au cours de laquelle il a été acté que les subventions demandées s'inscrivaient dans une programmation pluriannuelle de 3 ans. La Région a annoncé une enveloppe de 650 000 € de fonctionnement et de 1 250 000 € en investissement. Une

convention va être signée donnant l'assurance de percevoir l'ensemble des crédits de façon échelonnée. A partir de cette garantie, il sera possible d'utiliser le fond de roulement pour abonder les projets dont la mise en place doit être rapide.

Cette démarche s'inscrit dans un modèle global de politique d'investissement qui s'appuie sur un dialogue de gestion pluriannuel dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Les projets seront expertisés par les commissions internes des investissements (CIPI et CPN) et seront soumis à arbitrage financier de la gouvernance pour une programmation pluriannuelle en Autorisation d'engagement (AE) et en Crédit de paiement (CP).

Les moyens financiers

Cf. Présentation Power Point – slide 19

M. ROBLÉDO précise que la majeure partie des moyens financiers qui sont affectés notamment aux composantes sont guidés par la masse salariale et la couverture des heures complémentaires non intégrés au potentiel d'enseignement de l'établissement, géré en centrale. Il souligne l'importance d'une visibilité pluriannuelle la plus précise possible pour l'établissement et pour les composantes.

S'agissant des seuils minimaux, M. ROBLÉDO précise que les dédoublements et les ouvertures en dessous des seuils fixés - pour des contraintes techniques ou conjoncturelles - devront être signalés par la composante. Chaque situation sera étudiée au cas par cas et une réflexion sera menée conjointement afin de décider des issues possibles.

M. ROBLÉDO précise que le volet Recherche ne figurait pas dans la précédente politique des moyens. La politique des moyens financiers de la Recherche s'articule autour de 4 points :

- Les dotations récurrentes sont fixées chaque année et versées intégralement en janvier. Les modes de calculs ont été définis pour la durée du contrat, seules les variables sont actualisées annuellement.
- Les autres moyens sont affectés annuellement dans le cadre des appels à projets internes.
- Les besoins exceptionnels doivent faire l'objet d'une demande sur le fond d'intervention du VP Recherche.
- Les moyens sont débattus en Bureau de la CR. Les investissements doivent s'inscrire dans une programmation pluriannuelle et sont discutés en CPOM.

Le dialogue de gestion

Cf. Présentation Power Point – slides 21 et 22

M. ROBLÉDO précise que les composantes et services bénéficieront d'un accompagnement pour la mise en application et l'initialisation du dialogue de gestion par différents services (DRH, DPE, DAF, DRIED, SSPER, DPI, DDN, DEVE)

M. DELABAERE fait une remarque à propos des partenariats (*Politique des moyens – page 7*) estimant qu'il serait nécessaire de faire redescendre les conventions aux composantes lorsqu'elles ont été signées par les différentes parties – en particulier les conventions de partenariat avec d'autres établissements - précisant qu'actuellement aucune communication n'est faite, y compris aux scolarités.

M. ROBLÉDO affirme la volonté d'améliorer la gestion et le suivi des conventions notamment en veillant au respect des dispositifs existants (conseils de perfectionnement, équipes pédagogiques...). En cas de non-respect des clauses, il pourra être envisagé de ne pas assurer la mise en place de jury.

S'agissant des BOE, M. DELABAERE demande si les postes sont réservés spécifiquement au PRAG ou sont ouverts également aux enseignants-chercheurs.

M. ROBLÉDO précise qu'au moins un poste de PRAG avait été réservé aux BOE lors des dernières campagnes d'emplois. Cependant le concours a toujours été infructueux jusqu'à maintenant. La nouvelle démarche qui va être mise en œuvre ciblera plus particulièrement les enseignants-chercheurs.

M. DELABAERE demande une précision quant aux décharges, primes et compensations (*Politique des moyens - page 10*) notamment sur la disposition suivante : « Aucune compensation supplémentaire ni redistribution de recettes produites par la participation ou la mise à disposition, à l'extérieur, de personnels de l'UA dans le cadre de leur service, ne sera réaffectée aux composantes pour recruter des contractuels sur ressources propres ou pour payer des heures complémentaires ou des enseignants vacataires ». Il demande ce qu'il en est par exemple pour un enseignant-chercheur qui intervient à l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

M. ROBLÉDO précise que lors de la nomination d'un enseignant-chercheur à l'HCERES, une négociation entre l'HCERES et l'Université d'Angers aura lieu afin de déterminer une quotité de travail à dégager. Cette quotité est ensuite communiquée à la composante concernée qui la déduira de son potentiel d'enseignement. Lors du dispositif de dialogue de gestion, une comparaison est faite entre le nombre d'heures mis en place dans la composante et le potentiel d'enseignement diminué de la quotité de travail dégagée pour l'HCERES. Ce calcul dimensionne le nombre d'heures complémentaires à payer par l'établissement. Cette compensation explique pourquoi la contribution de l'HCERES est conservée par l'établissement et non pas redistribuée directement à la composante.

Mme LONG demande si le dispositif qui prévoit de réserver des postes à la mutation sur des postes d'enseignants-chercheurs concerne les rapprochements de conjoint.

M. LE GALL précise qu'il s'agit d'une clause spéciale dans les statuts des enseignants-chercheurs qui prévoit que le président peut réserver des postes à la mutation. Ceci n'a pas de rapport avec la procédure de rapprochement de conjoint qui est par ailleurs en évolution.

M. NIGET se félicite de la remise à plat des dotations récurrentes. Il demande cependant pourquoi la répartition n'est pas plus clairement explicitée dans le paragraphe. Il souhaite connaître les différences entre les dotations et la façon dont elles sont réparties.

M. ROBLÉDO précise que l'objectif de cette stratégie est de donner plus de marge de manœuvre à certaines composantes. Il s'agit d'une démarche collective. En 2016, les composantes se sont vues attribuer moins de dotations d'équilibre que les années précédentes. A partir d'une approche plus globale du budget, il a été accepté que certaines dotations d'équilibre soient plus faibles dans quelques composantes ce qui a permis d'alimenter d'autres composantes qui ont des volumes de ressources propres plus faibles. Il s'agit là d'un jeu d'équilibre qui ne repose pas sur des critères stricts.

Mme PERON reconnaît l'émergence de projets positifs, notamment des projets étudiants. S'agissant des seuils d'ouverture et de dédoublement, elle demande des précisions quant au sens politique de ce point rappelant qu'il était accordé et inscrit plus de souplesse les années précédentes. S'agissant ensuite des questions budgétaires et financières, Mme PERON admet que le contexte actuel ne permet pas d'avoir des garanties mais demande pourquoi il n'est pas clairement demandé plus de budget.

M. ROBLÉDO confirme que le point relatif aux seuils d'ouverture et de dédoublement n'est pas abordé de la même manière que les années précédentes. Il rappelle que ce point définit un cadre de référence afin d'éviter certaines dérives. A partir de ce cadre, chaque situation sera analysée au cas par cas, d'un point de vue pédagogique et stratégique. S'agissant de la question des budgets supplémentaires, une telle demande ne s'inscrit pas dans ce type de document. La politique des moyens n'est pas simplement un exercice de style mais une démarche visant à la cohérence des projets portés par les différentes entités de l'université.

Mme PERON rappelle que derrière ce genre de texte il y a un message politique et demande des précisions sur le message induit par la politique des moyens présentée. Elle demande ce que sous-entend par exemple la phrase suivante : « L'inscription de nouveaux projets devra être marginale ».

M. ROBLÉDO précise que la première partie du document retrace tous les objectifs de l'établissement. Cette partie s'intègre dans la négociation avec le ministère. La seconde partie n'a qu'une visée interne. C'est dans la première partie que la visibilité est très faible. Nous ne savons pas s'il y aura un soutien au contrat par rapport aux objectifs de l'établissement, négociés de façon pluriannuelle avec le ministère. Ces interrogations ont été retracées et transmises au ministère dans l'intention d'obtenir un soutien supplémentaire à la dotation pour charge de service public.

M. LE GALL ajoute qu'il n'est pas dit dans le document qu'il faille présenter le moins de projets possibles. Il est en revanche précisé que les projets doivent s'inscrire dans le cadre pluriannuel. Cependant, comme les dimensions budgétaires, les dimensions organisationnelles, les plans de charges, etc. auront été déterminés, il faudra éviter d'inscrire de nouveaux projets pour ne pas compliquer les choses. Il est toutefois écrit que chaque année il y aura un avenant au contrat pluriannuel afin d'anticiper la survenue de projets impérieux et d'organiser l'ensemble du dispositif autour des moyens à disposition et autour de l'organisation déployée de façon pluriannuelle pour suivre ces projets.

Mme PERON s'étonne que la problématique de l'augmentation des effectifs ne soit pas abordée dans le document.

M. ROBLÉDO précise que cette problématique n'est pas évoquée précisément dans le texte. Des réflexions sur le sujet sont menées par les composantes et les équipes pédagogiques. La mise en place de la nouvelle offre de formation est une réponse concrète à l'impact pédagogique de l'augmentation des effectifs. Cette nouvelle offre de formation coûtera 1,5 millions d'euros de plus qu'elle ne coûte aujourd'hui. Cet impact financier a été anticipé afin de dégager des marges de manœuvre suffisantes. Il a été demandé à chaque composante de veiller à la soutenabilité financière de leur offre de formation. La DGESIP était particulièrement attentive à ce critère pour l'accréditation de l'établissement.

Mme SEGRETAIN est satisfaite de voir inscrit le développement de l'apprentissage comme innovation pédagogique dans toutes les formations. Elle précise pour autant que l'université n'a pas la main sur le développement des formations en apprentissage et demande quels moyens seront mis en place pour aller dans ce sens.

M. LE GALL précise que l'action en matière de développement de l'apprentissage est intégrée à la contractualisation avec la Région (*Politique des moyens - page 13*). A l'intérieur de cette politique de conventionnement, des positionnements précis seront définis.

La politique des moyens 2018-2020 est approuvée.

La décision est adoptée avec 21 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

3.2. Cotisation 2017 à l'UBL

M. ROBLÉDO explique que le budget de l'UBL vient en soutien des cinq missions de l'UBL sur la recherche, la formation, l'international, l'innovation - développement économique et le numérique accompagnés par des pôles d'appui aux missions.

Le budget de l'UBL permet de réaliser des actions en lien avec ces cinq missions. L'UBL a demandé son passage au régime de responsabilité et compétences élargies (RCE). En effet, actuellement les 108 postes affectés à l'UBL sont à l'Université de Rennes 1. La dotation en masse salariale apparaît ainsi à ce stade en section de fonctionnement (en accord avec le Rectorat) faisant l'objet d'un reversement de l'Université de Rennes 1.

Le budget de l'UBL hors Partenariat Public Privé Numérique (PPP Numérique) est de 13, 758 millions en crédits de paiement et 16, 758 millions en autorisation d'engagement avec des recettes de 13, 908 millions d'euros ce qui génère un excédent de 150 670 euros. Le PPP Numérique est inscrit dans une comptabilité distincte. Parmi les ressources externes figurent les contributions des membres à hauteur de 1, 3 millions qui représentent 9% des ressources.

Le montant de la cotisation de chaque membre est lié à la taille de l'établissement, le nombre d'étudiants et les crédits par étudiant. Il a été souhaité un équilibre dans ces critères.

M. ROBLÉDO ajoute que plusieurs présidents d'université souhaitent que le montant de la cotisation des membres associés augmente eu égard aux dispositifs dont ils vont pouvoir bénéficier.

Le budget de l'UBL permet de mettre en œuvre des actions autour des 5 missions préalablement évoquées :

- Des actions de coordination, de portage de projets ou de mise au point d'outils dans le cadre du projet collectif. Exemples : le projet ICC pour la partie directement mise en œuvre par l'UBL, l'outil Plug in Labs Ouest, le portage de l'école des docteurs de l'UBL.
- Le portage de services mutualisés d'appui, d'animation, d'expertise de proximité au service de l'innovation dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il s'agit des services d'appui aux projets européens à l'ingénierie pédagogique et à l'entrepreneuriat étudiant.
- Le portage de projets ou de dispositifs collectifs faisant l'objet de reversements ou de flux financiers entre les membres et l'UBL, cette dernière catégorie représentant la part principale des budgets dédiés aux missions. Exemples : le Fonds National de Valorisation, les appels à projets confiés à l'UBL (colloques internationaux, projets numériques innovants), les bourses de mobilité des doctorants, réponse à des appels à projets (BO +), les acquisitions mutualisées (logiciels, acquisitions électroniques, cartes étudiantes...) et à venir le lancement du programme de recrutement de post-doctorants, la gestion des budgets des écoles doctorales...

Les orientations hors masse salariale du budget 2017 reposent sur 4 grands principes :

- La contribution à la mise en visibilité des sites, qui acte le fait qu'il y ait eu des réponses à l'appel à projet I-sites, sera discutée en 2017.
- L'appui aux outils et objectifs transversaux de l'UBL dont les outils d'accompagnement de proximité :
 - 333 000 euros : lancement d'un programme post-doctorants en 2017,
 - 65 000 euros : appui au fonctionnement des missions (dont Utice et Observatoire),
 - 106 000 euros : politique doctorale,
 - 217 000 euros : accompagnement des départements de recherche.
- La structuration et la pérennisation de l'établissement UBL au service du projet stratégique avec les recrutements effectués des responsables de mission
- Les mises en réserve pour accompagner le projet :
 - 600 000 euros en masse salariale,
 - 404 000 euros en fonctionnement.

Plus de 4, 342 000 d'euros sont reversés de manière directe ou indirecte aux acteurs (établissements, laboratoires, écoles doctorales, doctorants...)

M. DELABAERE remercie M. ROBLÉDO de ces explications. Il critique néanmoins l'existence même de l'UBL et souhaite ainsi savoir quelle est la participation et le soutien de l'UBL dans les projets de type PIA3 de l'Université d'Angers. Il considère qu'en l'absence de retour sur l'utilisation des contributions des membres par l'UBL, il s'abstiendra sur ce vote.

M. ROBLÉDO répond qu'il souhaite aussi avoir un retour sur l'utilisation des contributions des membres par l'UBL et notamment les investissements réalisés grâce à ce financement. Il rappelle cependant que l'objectif de ces contributions est de permettre un résultat collectif plus important. Certains projets ont été accompagnés par l'UBL et ont permis d'avoir plus de moyens notamment le projet Bibliothèque Ouverte + et le projet PEPITE sur l'entrepreneuriat étudiant porté par l'UBL. L'UBL pourra aussi à l'avenir mutualiser des dispositifs qu'un seul établissement ne pourrait pas porter seul. L'UBL pourra être un soutien aux actions du PIA3 et jouera également un rôle de coordinateur.

Mme GROLLEAU précise que l'équipe de direction de l'UBL a été mise en place fin mai 2016. Le président de l'UBL, Pascal OLIVARD, se prépare à écrire un bilan qu'il viendra présenter dans chaque établissement. L'expert de l'IGAENR est venu passer un jour et demi à l'UBL. Les feuilles de route des départements de recherche sont prévues et seront rédigées avant l'été. Sur le plan de l'international, trois coopérations ont été mises en place grâce à l'UBL qui garantit une meilleure visibilité.

La cotisation 2017 à l'UBL d'un montant de 100 000 € est approuvée.

La décision est adoptée avec 15 voix pour et 11 absentions.

3.3. Liste des marchés publics conclus 2016

M. HAMARD souhaite en savoir plus sur l'ouverture des marchés publics au niveau européen. Une entreprise européenne peut donc être retenue.

M. ROBLÉDO répond que cette ouverture à la concurrence européenne dépend du montant du marché public. Il s'agit surtout d'une obligation de publication au niveau européen dans le journal officiel de l'Union européenne. Toutes les entreprises européennes peuvent répondre au marché public.

M. NIGET demande s'il y a eu une augmentation des prestations de surveillance des locaux dans le contexte Vigipirate. Est-il envisagé de renforcer encore le dispositif ?

M. HUISMAN répond que le dispositif de sécurité avait été présenté lors du CA du 14 décembre 2016. La prestation de surveillance des locaux est un marché public sur trois ans de 744 223 euros aujourd'hui. Le gardiennage a été renforcé par la mise en place d'un gardien de jour qui a engendré un surcôt de 100 000 euros.

Mme LONG souhaite savoir s'il a été envisagé de répondre à l'obligation d'emploi de personnels en situation de handicap par la sous-traitance.

M. ROBLÉDO répond positivement. Il existe plusieurs marchés publics d'entretien des locaux à l'UA, l'un est spécifique à la présidence où l'entretien des locaux a lieu en journée ce qui permet à l'entreprise de recruter du personnel qui bénéficie de l'obligation d'emplois.

Mme QUINCHARD souhaiterait qu'il y ait une meilleure communication sur les marchés de fournitures notamment sur les achats d'instrumentation dans les laboratoires de recherche pour une utilisation mutualisée.

M. ROBLÉDO trouve pertinent le souhait de vouloir mutualiser les équipements. Cependant, il n'est pas sûr que l'UA puisse faire un inventaire exhaustif de tous les matériels et que cette mutualisation soit possible pour tous les équipements.

3.4. Tarif inscription DU Orthèse

Le tarif d'inscription au DU orthèse en formation continue d'un montant de 500€ est approuvé.

La décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4. Décisions prises par délégation du CA au président

M. ROBLÉDO informe les membres du CA des décisions prises par délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO clôt la séance.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

**Le Vice-président
du Conseil d'administration**
Didier LE GALL

Le Directeur général des services,
Olivier HUISMAN

ANNEXES

- Présentation PowerPoint de la séance